

**CENTRE DE GESTION DE LA FPT DE
LA MANCHE**

139 rue Guillaume Fouace
CS 12309
50009 SAINT-LÔ
CEDEX
☎ 02 33 77 89 00
Site Internet :
www.cdg50.fr
E-Mail :
cdg50@cdg50.fr



INSCRIPTIONS **AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE** **AU TITRE DE L'ANNEE 2021**

*Publication du 1^{er} Trimestre des collectivités affiliées
au Centre de Gestion de la Manche*

CATEGORIE : A

Etat Récapitulatif : Filière : sportive

Cadre d'emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
M. DE CASENEUVE Franck	VILLE DE LA HAGUE	conseiller principal APS	1	Non	Conditions remplies au 01/10/2021.

Etat Récapitulatif : Filière : technique

Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme VILLOT Marie	VILLE DE LA HAGUE	ingénieur principal	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/02/2021

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2021

CADRE D'EMPLOIS des CONSEILLERS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES pour l'accès au GRADE de conseiller principal APS

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2016-1880 du 26 décembre 2016, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives,
Vu la délibération n° 41DL2020-013 en date du 17 décembre 2020 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté ou la délibération n° 41DL2020-0012 en date du 17 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de conseiller principal APS est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. DE CASENEUVE Franck	conseiller APS	conseiller principal APS	par ancienneté	1	Conditions remplies au 01/10/2021.

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAGUE

Le 26 mars 2021

Manuela MAHIER

Le Maire



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2021

CADRE D'EMPLOIS des **INGENIEURS TERRITORIAUX** pour l'accès au **GRADE** d'ingénieur principal

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2016-201 du 26 février 2016, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
Vu la délibération n° 41DL2020-013 en date du 17 décembre 2020 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté ou la délibération n° 41DL2020-0012 en date du 17 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'ingénieur principal est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme VILLOT Marie	ingénieur	ingénieur principal	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/02/2021

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAGUE
Le 26 mars 2021
Manuela MAHIER
Le Maire



**CENTRE DE GESTION DE LA FPT DE
LA MANCHE**

139 rue Guillaume Fouace
CS 12309
50009 SAINT-LÔ
CEDEX
☎ 02 33 77 89 00
Site Internet :
www.cdg50.fr
E-Mail :
cdg50@cdg50.fr



INSCRIPTIONS **AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE** **AU TITRE DE L'ANNEE 2021**

*Publication du 1^{er} Trimestre des collectivités affiliées
au Centre de Gestion de la Manche*

CATEGORIE : B

Etat Récapitulatif : Filière : administrative

Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme BILLY Marie-Christine	CCAS DE LA HAGUE	réducteur principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies au 01/12/2021
M. CHAUMARAT Cédric	COMMUNAUTE DE COMMUNES GRANVILLE, TERRE ET MER	réducteur principal de 1ère classe	1	Oui	
Mme LECOEUR Alexandra	COMMUNE DE LE MONT-SAINT-MICHEL	réducteur principal de 1ère classe	1	Non	
Mme MARTIN Antoinette	COMMUNE DE SAINTE-MARIE-DU-MONT	réducteur principal de 1ère classe	1	Non	
Mme DUFAY Dominique	VILLE DE LA HAGUE	réducteur principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies au 01/12/2021.
Mme JULIEN Gaëlle	VILLE DE SAINT-PAIR-SUR-MER	réducteur principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 13/12/2021
Mme THOMAS Karine	VILLE DE LA HAGUE	réducteur principal de 2ème classe	1	Non	Conditions remplies au 01/12/2021.

Etat Récapitulatif : Filière : culturelle

Cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme VIOLETTE Véronique	VILLE DE SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE	assistant de conservation principal de 2ème classe	1	Non	

Etat Récapitulatif : Filière : technique

Cadre d'emplois des techniciens territoriaux

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
M. FERRAND Philippe	MANCHE HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	technicien principal de 2ème classe	1	Non	
M. L'HULLIER Christian	SYNDICAT MIXTE DE LA PERRELLE	technicien principal de 2ème classe	1	Non	
M. SCAGLIOLA Carmelo	VILLE DE LA HAGUE	technicien principal de 2ème classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/07/2021.
M. LE MAUX Michel	VILLE DE SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET	technicien principal de 2ème classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/12/2021

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2021

CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 1ère classe

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
Vu la délibération n° 41DL2020-009 en date du 16 décembre 2020 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu la délibération n° 41DL2020-012 en date du 16 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme BILLY Marie-Christine	rédacteur principal de 2ème classe	rédacteur principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Conditions remplies au 01/12/2021

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

La Présidente informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Maison des Services Publics
1, place de la Mairie
B.P. 215
Beaumont-Hague
50442 LA HAGUE Cedex
Tél. 02 33 01 83 90
ccas@lahague.com

Fait à LA HAGUE
Le 26 mars 2021

Manuela MAHIER
La Présidente



msp.lahague.com

Le Président,

VU, la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale, notamment le II de son article 25,

Vu l'attestation de réussite à l'examen professionnel d'accès au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe établie par le Président du Centre de Gestion du Calvados,

ARRETE

Article 1 : Au titre de l'année 2021, Monsieur Cédric CHAUMARAT est inscrit au tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe.

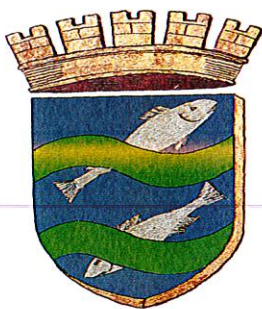
Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Le Président du Centre de Gestion,

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Granville, le 26/02/2021



ARRETE n° 30-2021

Tableau annuel d'avancement de grade Année 2021

CADRE D'EMPLOIS des RÉDACTEURS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 1ère classe

Le Maire de LE MONT SAINT MICHEL,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
VU le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
VU la délibération n°80-2018 en date du 22 décembre 2018 fixant les quotas d'avancement de grade,
VU l'arrêté n°25-2021 en date du 5 mars 2021 fixant les lignes directrices de gestion pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LECOEUR Alexandra	rédacteur principal de 2ème classe	Rédacteur principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

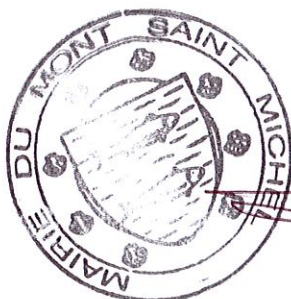
Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.



Fait à Le Mont Saint Michel, le 19 mars 2021
Le Maire, Jacques BONO

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2021

CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 1ère classe

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
Vu la délibération en date du 29/05/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 15/03/2021 fixant les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2023,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme MARTIN Antoinette	rédacteur principal de 2ème classe	rédacteur principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINTE-MARIE-DU-MONT

Le 19 mars 2021

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Charles DE VALLAVIEILLE

Le Maire



Le Maire,
Charles de VALLAVIEILLE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2021

CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 1ère classe

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
Vu la délibération n° 41DL2020-013 en date du 17 décembre 2020 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté ou la délibération n° 41DL2020-0012 en date du 17 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme DUFAY Dominique	rédacteur principal de 2ème classe	rédacteur principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Conditions remplies au 01/12/2021.

Promouvables :

Nombre de femmes : 3

Nombres d'hommes : 0

Total : 3

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAGUE

Le 26 mars 2021

Manuela MAHIER

Le Maire



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2021

CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 1ère classe

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
Vu la délibération en date du 25 mai 2007 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 8 février 2021 fixant les lignes directrices de gestion pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme JULIEN Gaëlle	rédacteur principal de 2ème classe	rédacteur principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 13/12/2021

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

La Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-PAIR-SUR-MER

Le 18 mars 2021,

La Maire,

Annaïg LE JOSSIC



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2021

CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 2ème classe

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
Vu la délibération n° 41DL2020-013 en date du 17 décembre 2020 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté ou la délibération n° 41DL2020-0012 en date du 17 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme THOMAS Karine	rédacteur	rédacteur principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Conditions remplies au 01/12/2021.

Promouvables :

Nombre de femmes : 4

Nombres d'hommes : 0

Total : 4

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAGUE
Le 26 mars 2021

Manuela MAHIER
Le Maire



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2021

CADRE D'EMPLOIS des ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES pour l'accès au GRADE d'assistant de conservation principal de 2ème classe

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2011-1642 du 23/11/2011, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques,
Vu la délibération en date du 30 octobre 2012 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 9 mars 2021 fixant les lignes directrices de gestion pour la période du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2024,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'assistant de conservation principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme VIOLETTE Véronique	assistant de conservation	assistant de conservation principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE
Le 19/03/2021

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Eric BRIENS
Le Maire



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2021

CADRE D'EMPLOIS des TECHNICIENS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de technicien principal de 2ème classe

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
Vu la délibération en date du 30 avril 2020 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu la décision PERS 2020-219 en date du 28 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de technicien principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. FERRAND Philippe	technicien	technicien principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 2

Total : 2

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Directeur Général informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-LO

Le 17/03/2021

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Sylvain HUE

Le Directeur Général



5 rue Emile Enault - BP 50440
50010 SAINT-LO CEDEX



SYNDICAT MIXTE DE LA PERRELLE

ARRETE N °

SYNDICAT MIXTE DE LA PERRELLE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2021

CADRE D'EMPLOIS des TECHNICIENS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de technicien principal de 2ème classe

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2010-1357 du 09/11/2010, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
Vu la délibération en date du 17 mars 2021 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 22 mars 2021 fixant les lignes directrices de gestion pour la période du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de technicien principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. L'HULLIER Christian	technicien	technicien principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à BRÉHAL

Le 31 mars 2021

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Daniel LÉCUREUIL
Le Président



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2021

CADRE D'EMPLOIS des TECHNICIENS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de technicien principal de 2ème classe

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2010-1357 du 09 novembre 2010, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
Vu la délibération n° 41DL2020-013 en date du 17 décembre 2020 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté ou la délibération n° 41DL2020-0012 en date du 17 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de technicien principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. SCAGLIOLA Carmelo	technicien	technicien principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/07/2021.

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 4

Total : 4

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAGUE

Le 26 mars 2021

Manuela MAHIER

Le Maire



VILLE DE SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2021

CADRE D'EMPLOIS des TECHNICIENS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de technicien principal de 2ème classe

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2010-1357 du 09/11/2010, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
Vu la délibération en date du 26/09/2016 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté ou la délibération en date du 18/02/2021 fixant les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021. Au 31/12/2025,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de technicien principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. LE MAUX Michel	technicien	technicien principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/12/2021

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET
Le 02/04/2021

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Jacky BOUVET
Le Maire



CENTRE DE GESTION DE LA FPT DE LA MANCHE

139 rue Guillaume Fouace
CS 12309
50009 SAINT-LÔ
CEDEX
☎ 02 33 77 89 00
Site Internet :
www.cdg50.fr
E-Mail :
cdg50@cdg50.fr



INSCRIPTIONS **AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE** **AU TITRE DE L'ANNEE 2021**

*Publication du 1^{er} Trimestre des collectivités affiliées
au Centre de Gestion de la Manche*

CATEGORIE : C

Etat Récapitulatif : Filière : administrative

Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux					
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme DOUCET Catherine	COMMUNE DE BENOITVILLE	adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	Non	
Mme LEFORT Christelle	COMMUNE DE NAY	adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	Non	Agent intercommunal : SAINT-SEBASTIEN-DE-RAIDS (27h/35h) et NAY (8h/35h)
Mme LEFORT Christelle	COMMUNE DE SAINT-SEBASTIEN-DE-RAIDS	adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	Non	Agent intercommunal : SAINT-SEBASTIEN-DE-RAIDS (27h/35h) et NAY (8h/35h)
Mme BOULLAND Annie	MANCHE HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	Non	
Mme COLLAS Mireille	VILLE DE LA HAGUE	adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	Non	
Mme TRIPEY Sabrina	VILLE DE LA HAGUE	adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	2	Non	
Mme RENET Estelle	VILLE DE LA HAGUE	adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	3	Non	Conditions remplies à compter du 01/09/2021
Mme LEPREVOST Emilie	VILLE DE LA HAGUE	adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/10/2021
Mme MARY Colette	VILLE DE SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET	adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/03/2021
Mme VAUGEUIS Nadège	VILLE DE SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET	adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	2	Non	Conditions remplies à compter du 01/10/2021

Etat Récapitulatif : Filière : animation

Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation					
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme HELEINE Sandrine	VILLE DE LA HAGUE	adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1	Non	

Etat Récapitulatif : Filière : sanitaire et sociale

Cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme COQUOIN Françoise	VILLE DE LA HAGUE	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	1	Non	
Mme CHARBONNEL Brigitte	VILLE DE SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	1	Non	

Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme DUVAL Catherine	VILLE DE LA HAGUE	auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	1	Non	

Cadre d'emplois des auxiliaires de soins territoriaux

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
M. DAVID Alain	CCAS DE LA HAGUE	auxiliaire de soins principal de 1ère classe	1	Non	
Mme DAVID Brigitte	CCAS DE LA HAGUE	auxiliaire de soins principal de 1ère classe	2	Non	Conditions remplies à compter du 01/06/2021

Etat Récapitulatif : Filière : technique

Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
M. LIEGEARD Grégory	COMMUNE DE LE MONT-SAINT-MICHEL	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
Mme RENARD Hélène	COMMUNE DE SOTTEVAST	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
Mme HAMEL Sophie	VILLE DE LA HAGUE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
Mme VALLOGNES Martine	VILLE DE LA HAGUE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	Non	
Mme LALLEMAND Jocelyne	VILLE DE LA HAGUE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	3	Non	
Mme LECOUTOUR Nelly	VILLE DE LA HAGUE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	4	Non	Conditions remplies à compter du 01/08/2021
Mme ZANALETTI Cécile	VILLE DE LA HAGUE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	5	Non	Conditions remplies à compter du 01/11/2021
Mme BIGOT Mireille	VILLE DE LA HAGUE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	6	Non	Conditions remplies à compter du 01/11/2021
M. FOURREAU Sébastien	VILLE DE SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
M. LHERAULT Franck	VILLE DE SAINT-PAIR-SUR-MER	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	

Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux					
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
M. RIOULT Alain	VILLE DE SAINT-PAIR-SUR-MER	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	Non	Conditions remplies à compter du 01/04/2021
M. DESMARES Dominique	VILLE DE SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
M. MENARD Julien	CCAS DE LA HAGUE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 06/05/2021
M. BLOT Eddy	COMMUNE DE BENOITVILLE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
M. HAMEL Philippe	COMMUNE DE PONTAUBAULT	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
M. DUBOIS Ernest	COMMUNE DE SAINTE-MARIE-DU-MONT	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
Mme LELONG Catherine	COMMUNE DE SOTTEVAST	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
Mme COTTEBRUNE Claudine	COMMUNE DE SOTTEVAST	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	Non	
M. VINCENT Pascal	VILLE DE DUCEY-LES CHERIS	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
Mme COLLAS Mireille	VILLE DE LA HAGUE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
M. MALOISEL Hervé	VILLE DE LA HAGUE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	Non	
Mme LEFAIX Dominique	VILLE DE LA HAGUE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	3	Non	Conditions remplies à compter du 16/12/2021
Mme VAUTIER Sophie	VILLE DE SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/10/2021
Mme ROUSSEAU Aurélie	VILLE DE SAINT-PAIR-SUR-MER	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Oui	Conditions remplies à compter du 08/02/2021

Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux					
Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
M. COSNEFROY Mikaël	VILLE DE LA HAGUE	agent de maîtrise principal	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/07/2021
M. GIOT Alexis	VILLE DE LA HAGUE	agent de maîtrise principal	2	Non	Conditions remplies à compter du 01/07/2021
M. CERISIER Eric	VILLE DE LA HAGUE	agent de maîtrise principal	3	Non	Conditions remplies à compter du 01/07/2021
M. HELEINE Samuel	VILLE DE LA HAGUE	agent de maîtrise principal	4	Non	Conditions remplies à compter du 01/07/2021

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE Année 2021

Accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe

Le Maire de Benoistville,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération en date du 14/04/2009, fixant les quotas d'avancement de grade de la filière administrative,

Vu l'arrêté 21A05 en date du 08/03/2021, fixant les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Agent	Grade Actuel	Grade proposé	Type	Niveau
Mme DOUCET Catherine	adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe	adjoint administratif territorial principal 1 ^{ère} classe	par ancienneté	1

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Benoistville, le 16 mars 2021

Le Maire

Daniel GANCEL

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2021

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 02/12/2020 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté ou la délibération en date du 10/03/2021 fixant les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LEFORT Christelle	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Agent intercommunal : SAINT-SEBASTIEN-DE-RAIDS (27h/35h) et NAY (8h/35h)

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à NAY

Le 24/03/2021

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Daniel NICOLLE

Le Maire



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2021

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 07/11/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté ou la délibération en date du 08/03/2021 fixant les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LEFORT Christelle	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Agent intercommunal : SAINT-SEBASTIEN-DE-RAIDS (27h/35h) et NAY (8h/35h)

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-SEBASTIEN-DE-RAIDS
Le 19/03/2021

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Daniel DUVAL
Le Maire

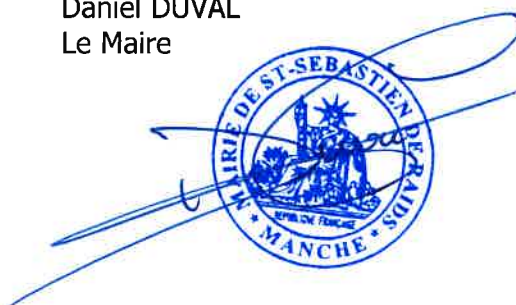


TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2021

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 30 avril 2020 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu la décision PERS 2020-219 en date du 28 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme BOULLAND Annie	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 4

Nombres d'hommes : 0

Total : 4

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Directeur Général informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-LO

Le 17/03/2021

Cachet et signature de l'autorité territoriale



5 rue Emile Enault - BP 50440
50010 SAINT-LO CEDEX

Sylvain HUE
Le Directeur Général

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2021

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération n° 41DL2020-013 en date du 17 décembre 2020 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté ou la délibération n° 41DL2020-0012 en date du 17 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme COLLAS Mireille	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	
Mme TRIPEY Sabrina	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	
Mme RENET Estelle	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	3	Conditions remplies à compter du 01/09/2021

Promouvables :

Nombre de femmes : 6

Nombres d'hommes : 0

Total : 6

Promus :

Nombre de femmes : 3

Nombres d'hommes : 0

Total : 3

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAGUE

Le 26 mars 2021

Manuela MAHIER

Le Maire



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2021

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération n° 41DL2020-013 en date du 17 décembre 2020 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté ou la délibération n° 41DL2020-0012 en date du 17 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LEPREVOST Emilie	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/10/2021

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAGUE
Le 26 mars 2021
Manuela MAHIER
Le Maire



VILLE DE SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2021

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 26/09/2016 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté ou la délibération en date du 18/02/2021 fixant les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021. Au 31/12/2025,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme MARY Colette	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/03/2021
Mme VAUGEOIS Nadège	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	Conditions remplies à compter du 01/10/2021

Promouvables :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2

Promus :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET

Le 02/04/2021

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Jacky BOUVET
Le Maire

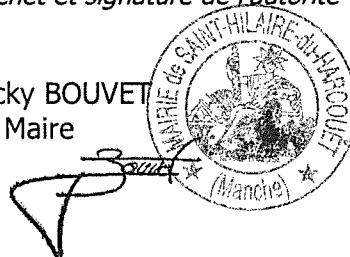


TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2021

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION pour l'accès au GRADE d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,
Vu la délibération n° 41DL2020-013 en date du 17 décembre 2020 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté ou la délibération n° 41DL2020-0012 en date du 17 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme HELEINE Sandrine	adjoint territorial d'animation	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAGUE

Le 26 mars 2021

Manuela MAHIER

Le Maire



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2021

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES pour l'accès au GRADE d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°92-850 du 28 août 1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,
Vu la délibération n° 41DL2020-013 en date du 17 décembre 2020 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté ou la délibération n° 41DL2020-0012 en date du 17 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme COQUOIN Françoise	agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAGUE

Le 26 mars 2021

Manuela MAHIER

Le Maire

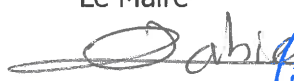



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2021

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES pour l'accès au GRADE de agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°92-850 du 28/08/1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,
Vu la délibération en date du 26/09/2016 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté ou la délibération en date du 18/02/2021 fixant les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021. Au 31/12/2025,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme CHARBONNEL Brigitte	agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET
Le 02/04/2021

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Jacky BOUVET
Le Maire

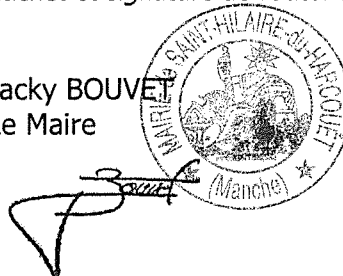


TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2021

CADRE D'EMPLOIS des AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°92-865 du 28 août 1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux,
Vu la délibération n° 41DL2020-013 en date du 17 décembre 2020 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté ou la délibération n° 41DL2020-0012 en date du 17 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme DUVAL Catherine	auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAGUE
Le 29 mars 2021

Manuela MAHIER
Le Maire



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2021

CADRE D'EMPLOIS des AUXILIAIRES DE SOINS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'auxiliaire de soins principal de 1ère classe

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°92-866 du 28 août 1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de soins territoriaux,
Vu la délibération n° 41DL2020-009 en date du 16 décembre 2020 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu la délibération n° 41DL2020-012 en date du 16 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'auxiliaire de soins principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. DAVID Alain	auxiliaire de soins principal de 2ème classe	auxiliaire de soins principal de 1ère classe	par ancienneté	1	
Mme DAVID Brigitte	auxiliaire de soins principal de 2ème classe	auxiliaire de soins principal de 1ère classe	par ancienneté	2	Conditions remplies à compter du 01/06/2021

Promouvables :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 2
Total : 3

Promus :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 1
Total : 2

Article 2 : Recours

La Présidente informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Maison des Services Publics
1, place de la Mairie
B.P. 215
Beaumont-Hague
50442 LA HAGUE Cedex
Tél. 02 33 01 83 90
ccas@lahague.com

Fait à LA HAGUE
Le 26 mars 2021

Manuela MAHIER
La Présidente





ARRETE n° 29-2021

Tableau annuel d'avancement de grade Année 2021

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Le Maire de LE MONT SAINT MICHEL,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
VU le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
VU la délibération n°30-2007 en date du 1^{er} juin 2007 fixant les quotas d'avancement de grade,
VU l'arrêté n°25-2021 en date du 5 mars 2021 fixant les lignes directrices de gestion pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. LIEGEARD Grégory	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 2

Total : 2

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Le Mont Saint Michel, le 19 mars 2021
Le Maire, Jacques BONO





COMMUNE DE SOTTEVAST

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2021****CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 14 avril 2008 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 10 mars 2021 fixant les lignes directrices de gestion pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme RENARD Hélène	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SOTTEVAST**Le 19 mars 2021***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Jean-Pierre TOLLEMER

Le Maire

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2021

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération n° 41DL2020-013 en date du 17 décembre 2020 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté ou la délibération n° 41DL2020-0012 en date du 17 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme HAMEL Sophie	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	
Mme VALLOGNES Martine	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	
Mme LALLEMAND Jocelyne	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	3	
Mme LECOUTOUR Nelly	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	4	Conditions remplies à compter du 01/08/2021
Mme ZANALETI Cécile	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	5	Conditions remplies à compter du 01/11/2021
Mme BIGOT Mireille	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	6	Conditions remplies à compter du 01/11/2021

Promouvables :

Nombre de femmes : 9

Nombres d'hommes : 2

Total : 11

Promus :

Nombre de femmes : 6

Nombres d'hommes : 0

Total : 6

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAGUE

Le 26 mars 2021

Manuela MAHIER

Le Maire



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2021

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 26/09/2016 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté ou la délibération en date du 18/02/2021 fixant les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021. Au 31/12/2025,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. FOURREAU Sébastien	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 2

Total : 2

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET
Le 02/04/2021

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Jacky BOUVET
Le Maire

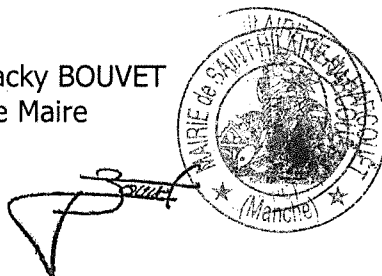


TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2021

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 25 mai 2007 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 8 février 2021 fixant les lignes directrices de gestion pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. LHERAULT Franck	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	
M. RIOULT Alain	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	Conditions remplies à compter du 01/04/2021

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 2

Total : 2

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 2

Total : 2

Article 2 : Recours

La Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-PAIR-SUR-MER
Le 18 mars 2021,

La Maire

Annaïg LE JOSSIC



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2021

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au **GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 30 octobre 2012 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 9 mars 2021 fixant les lignes directrices de gestion pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. DESMARES Dominique	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 3

Total : 5

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE

Le 19/03/2021

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Eric BRIENS
Le Maire



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2021

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération n° 41DL2020-009 en date du 16 décembre 2020 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu la délibération n° 41DL2020-012 en date du 16 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. MENARD Julien	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 06/05/2021

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

La Présidente informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAGUE
Le 26 mars 2021

Manuela MAHIER
La Présidente



Maison des Services Publics
1, place de la Mairie
B.P. 215
Beaumont-Hague
50442 LA HAGUE Cedex
Tél. 02 33 01 83 90
ccas@lahague.com

msp.lahague.com

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE Année 2021

Accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Le Maire de Benoistville,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 29/05/2018, fixant les quotas d'avancement de grade de la filière technique,

Vu l'arrêté 21A05 en date du 08/03/2021, fixant les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Agent	Grade Actuel	Grade proposé	Type	Niveau
M. BLOT Eddy	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Benoistville, le 16 mars 2021
Le Maire

Daniel GANCEL

COMMUNE DE PONTAUBAULT

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2021****CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
 Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
 Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
 Vu la délibération en date du 11 mars 2021 fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 08 mars 2021 fixant les lignes directrices de gestion pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. HAMEL Philippe	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à PONTAUBAULT

Le 29 mars 2021

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Le Maire,
Michel PERROUAULT

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2021

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 29/05/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 15/03/2021 fixant les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. DUBOIS Ernest	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à **SAINTE-MARIE-DU-MONT**

Le 19 mars 2021

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Charles DE VALLAVIEILLE

Le Maire

Le Maire
Charles DE VALLAVIEILLE



COMMUNE DE SOTTEVAST

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2021****CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 14 avril 2008 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 10 mars 2021 fixant les lignes directrices de gestion pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LELONG Catherine	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	
Mme COTTEBRUNE Claudine	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	

Promouvables :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2**Promus :**

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SOTTEVAST**Le 19 mars 2021***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Jean-Pierre TOLLEMER

Le Maire



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2021****CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
 Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
 Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
 Vu la délibération en date du 05/07/2016 fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 09/03/2021 fixant les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. VINCENT Pascal	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 2

Total : 3**Promus :**

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à DUCEY-LES CHERIS**Le 16/03/2021***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Isabelle LABICHE
 Le Maire

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2021

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération n° 41DL2020-013 en date du 17 décembre 2020 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté ou la délibération n° 41DL2020-0012 en date du 17 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme COLLAS Mireille	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	
M. MALOISEL Hervé	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	
Mme LEFAIX Dominique	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	3	Conditions remplies à compter du 16/12/2021

Promouvables :

Nombre de femmes : 3

Nombres d'hommes : 2

Total : 5

Promus :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 1

Total : 3

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAGUE

Le 26 mars 2021

Manuela MAHIER

Le Maire



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2021

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 26/09/2016 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté ou la délibération en date du 18/02/2021 fixant les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021. Au 31/12/2025,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme VAUTIER Sophie	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/10/2021

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET
Le 02/04/2021

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Jacky BOUVET
Le Maire

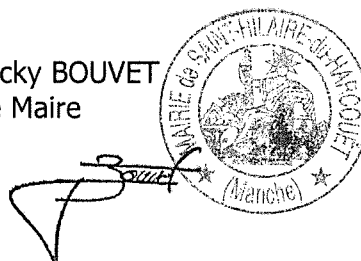


TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2021

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au **GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 25 mai 2007 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 8 février 2021 fixant les lignes directrices de gestion pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme ROUSSEAU Aurélie	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	après examen professionnel	1	Conditions remplies à compter du 08/02/2021

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 1

Total : 2

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

La Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-PAIR-SUR-MER

Le 18 mars 2021,

La Maire

Annaïg LE JOSSIC



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2021

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS DE MAÎTRISE TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'agent de maîtrise principal

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°88-547 du 06 mai 1988, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
Vu la délibération n° 41DL2020-013 en date du 17 décembre 2020 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté ou la délibération n° 41DL2020-0012 en date du 17 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. COSNEFROY Mikaël	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/07/2021
M. GIOT Alexis	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	2	Conditions remplies à compter du 01/07/2021
M. CERISIER Eric	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	3	Conditions remplies à compter du 01/07/2021
M. HELEINE Samuel	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	4	Conditions remplies à compter du 01/07/2021

Promouvables :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 7
Total : 8

Promus :

Nombre de femmes : 0
Nombres d'hommes : 4
Total : 4

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAGUE

Le 26 mars 2021

Manuela MAHIER

Le Maire

